

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite Municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT SQ-2023-02

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Alain Halley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité,

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 15 novembre 2024 le règlement SQ-2023-02, modifiant le règlement SQ-2023, concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	18 octobre 2024
Dépôt du projet de règlement :	18 octobre 2024
Adoption du règlement:	15 novembre 2024
Avis de promulgation :	19 novembre 2024

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 19^e jour de novembre 2024



Alain Halley
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Alain Halley, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 19 novembre 2024, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour de novembre 2024.



Alain Halley
Directeur général et greffier-trésorier